durèrent près de vingt ans. Le nouveau Code fut terminé en 1563 & promulgué seulement quatre ans après (1567) sous le titre de *Nueva Recopilacion*. Ce fut encore une déception : les Cortès avaient demandé un Code unique & méthodique; on leur donna une immense compilation, qui laissait en vigueur tous les Codes antérieurs [1].

Les Cortès paraissent s'être découragées; le dix-septième siècle tout entier se passa sans que l'on fît la moindre tentative pour débrouiller de nouveau le chaos législatif. On se contenta de commenter la *Nueva Recopilacion* & de la grossir en 1640 de toutes les lois parues depuis 1567. Cependant, les édits, les cédules, les pragmatiques, les décisions générales des Conseils (*autos acordados*) allaient s'amoncelant de plus en plus, & l'étude en devenait si rebutante qu'on n'enseignait plus dans les Universités que le droit romain. Ce ne fut que vers la fin du dix-huitième siècle que le droit national reprit quelque faveur, après la publication des *Institutes pratiques du droit castillan* des Drs Asso & Manuel (1771). On imprima alors les trois dernières éditions de la *Nueva Recopilacion* (1772-1775 & 1777), en donnant dans un volume à part les lois nouvelles parues depuis 1745. En 1786, D. Manuel de Lardizabal proposa au Conseil de Castille un nouveau supplément en trois volumes. L'appendice tendait à devenir plus considérable que le Code lui-même. Le Conseil refusa le permis d'imprimer &, en 1798, le roi donna l'ordre de préparer une nouvelle refonte. D. Juan de la Reguera Valdelomar, rapporteur à la chancellerie de Grenade, fut chargé du travail. En 1804, la *Novisima Recopilacion* était prête & en juin le roi en autorisa l'impression [2].

Ce Code monumental remplit cinq volumes in-4° contenant 3,069 pages à deux colonnes. Il est divisé en douze livres, trois cent vingt-neuf titres & quatre mille vingt lois.

1. La Serna y Montalban, I, p 198. On fit dix éditions de la *Nueva Recopilacion* de 1567 à 1777.

2. *Novisima Recopilacion de las Leyes de España, mandada formar por el señor D. Carlos IV. — Impresa en Madrid*, año 1805. — 5 vol. in-4°, un supplément in-4°, 1829.

(c) 2008 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación